



Communiqué de presse

Avis CCE/CNT **« Lignes de force pour le contrat de gestion 2018-2022 de la SNCB »**

Dans le cadre des négociations en cours sur le contrat de gestion 2018-2022 de la SNCB, le Conseil Central de l'Economie et le Conseil National du Travail ont émis, le 23 mai 2018, un avis d'initiative unanime dans lequel ils attirent l'attention du gouvernement fédéral et de la SNCB sur cinq lignes de force qui devraient, selon eux, dessiner ce contrat de gestion, pour que celui-ci contribue à une mobilité plus durable et bénéficie d'une large adhésion sociétale.

Continuer à développer la multimodalité

La SNCB peut jouer un rôle important à cet égard en :

- développant davantage l'offre ferroviaire suburbaine (offre S) ;
- appliquant progressivement un modèle de nœuds de correspondance sur le réseau ferroviaire belge ;
- aidant à faire évoluer les gares ferroviaires vers des pôles multimodaux et multifonctionnels ;
- se coordonnant avec les autres opérateurs de transport en termes d'horaires, d'informations aux voyageurs, de tarifs et titres de transport intégrés.

Dans ce cadre, il est également important que la SNCB soit, tout comme les autres opérateurs de transports, encouragée à mener une politique de données ouvertes, tant pour les différents niveaux de pouvoir que pour les développeurs d'instruments politiques et d'outils opérationnels.

Viser un taux d'occupation des trains plus élevé

en misant non seulement sur des tarifs ferroviaires abordables et compétitifs par rapport à ceux des autres modes de transports, mais aussi sur une offre ferroviaire fréquente et de qualité.

Accompagner les augmentations tarifaires d'une amélioration de la qualité pour le voyageur

Afin de pouvoir évaluer si les augmentations tarifaires sont justifiées sur la base des améliorations apportées aux passagers, les Conseils demandent d'être informés au préalable par le SPF « Mobilité et Transports » (de l'évolution) des performances de la SNCB pour les différents indicateurs de performance (ICP) –par ex. ceux relatifs à la ponctualité du trafic voyageurs- ainsi que des mesures qui ont été prises pour remédier à la non-réalisation des objectifs fixés pour les ICP.

Prolonger et pérenniser l'intervention publique dans les conventions de tiers payant

Des investissements publics comme ceux-ci qui encouragent l'utilisation du train restent en effet nécessaires, en particulier dans le contexte belge caractérisé par des problèmes de mobilité de plus en plus aigus.

Consulter préalablement les Conseils sur les modifications prévues dans les tarifs et l'offre des titres de transport pour les déplacements domicile-travail

Ainsi, ils peuvent informer, en temps opportun, la SNCB d'éventuelles conséquences indésirables (in)directes des modifications prévues pour les employeurs et les travailleurs et, si nécessaire, rechercher des solutions en collaboration avec la SNCB.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur ces cinq lignes de force dans l'avis même qui est disponible sur les sites des Conseils. (www.cnt-nar.be)